

Montréal, le 12 mai 2017

**Par courriel et par dépôt électronique (SDÉ)**

M<sup>e</sup> Jean-Olivier Tremblay  
Hydro-Québec, Affaires juridiques  
75, boul. René-Lévesque Ouest, 4<sup>e</sup> étage  
Montréal (Québec) H2Z 1A4

**Objet : Demande d'adoption de normes de fiabilité des familles TOP et IRO  
Dossier de la Régie : R-4001-2017**

---

Monsieur,

En réponse à votre demande de prolongation du délai imparti au dépôt de votre complément de preuve relatif à la demande de dossier continu, la formation au dossier me prie de vous informer qu'elle accueille votre demande.

Par conséquent la Régie modifie le calendrier de la phase 1 du dossier en cause de la façon suivante :

Le 19 mai 2017 à 12 h	Date limite pour le dépôt de la preuve complémentaire du Coordonnateur relative au Dossier continu
Le 24 mai 2017 à 12 h	Date limite pour le dépôt des commentaires des personnes intéressées portant sur l'ensemble du dossier alors déposé
Le 30 mai 2017 à 12 h	Date limite pour le dépôt des commentaires du Coordonnateur sur les commentaires des personnes intéressées portant sur l'ensemble du dossier

Elle vous demande de transmettre la présente **au plus tard le 15 mai 2017 à 12 h**, aux entités visées par les normes de fiabilité inscrites au Registre effectif à ce jour ainsi que de l'informer des moyens utilisés pour cette transmission.

Veillez agréer l'expression de nos sentiments distingués.

***Pierre Méthé pour***

Véronique Dubois, avocate  
Secrétaire de la Régie de l'énergie